

40.

B.14.2.G.B.- KD.

Berne, le 15 mai 1925.

Réf.No VI.A.4.1924.

2574

18. l. a. 1925

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport du 6 de ce mois et nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de la question posée, à la Chambre des Communes, au sujet de la politique britannique en matière d'arbitrage et de la réponse provisoire du Gouvernement. L'allusion de M. Dalton à l'opportunité de conclure un traité de cet ordre entre la Suisse et la Grande-Bretagne nous paraît d'assez bon augure et nous vous serions obligés d'examiner s'il conviendrait de rappeler discrètement au Foreign Office l'intérêt que, de notre côté, nous portons à cette question, avant que M. MacNeill n'ait fait au Parlement la communication qu'il a annoncée.

Sur place, vous apprécierez mieux que nous quelles pourraient être les démarches propres à amener le Gouvernement britannique à entrer en négociations au sujet d'un traité auquel nous attacherions un prix tout particulier.

Ajoutons, toutefois, que nous ne nous faisons aucune illusion sur les intentions du Gouvernement britannique dans le domaine de l'arbitrage international. Le professeur Burckhardt a eu récemment l'occasion de s'entretenir à ce sujet avec Sir Cecil Hurst, que nous considérons comme l'une des personnalités offi-

A la Légation de Suisse

L O N D R E S.

Dodis





cielles britanniques les plus accessibles à nos idées . Sir Cecil Hurst a paru être au courant de nos récents traités de conciliation de règlement judiciaire et d'arbitrage, mais il s'est montré extrêmement réservé à l'égard de la conclusion éventuelle d'un accord analogue entre la Suisse et la Grande-Bretagne, laissant entendre que son Gouvernement voyait certains inconvénients à la procédure devant la Cour permanente de Justice internationale et que, sur le terrain traditionnel de l'arbitrage, la Grande-Bretagne pourrait difficilement conclure avec la Suisse un traité qu'elle ne signerait pas avec d'autres Etats . Cette conversation officieuse n'est pas très encourageante . Nous pouvons espérer, cependant, que le Parlement et l'opinion publique amèneront le Foreign Office à modifier ses vues . Nous vous sommes très reconnaissants, en conséquence, de ne pas perdre de vue cette question .

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération .

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Mb*